

République Française
Département de VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CCAS**
de la Commune de PIOLENC

Nombre de Membres
Afférents au CCCAS : 15
En Exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 9
Pour

Séance ordinaire du 07 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

et le 07 mars 2023 à 18 heures 30

Date de Convocation :
01/03/2023

Le CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à L'espace séniors Acampado, sous la présidence de M. Louis DRIEY,

Présents : Mme Françoise CARRERE, Mme Gilbert LAVESQUE, Mme Françoise GRANDMOUGIN, Mme Chantal COUDERC, Mme Yasmina VAUDRON, Mme Evelyne DEVALQUE, M. Philippe PATTTUCHI, M. Olivier CALAY-ROCHE, M. Roger VINCENT.

Absents : M. Louis DRIEY, Mme Brigitte MACHARD, Mme Laurence TURCHINI, Mme Sabine FERRUCCI, M. Jean BRISSET, M. Gaëtan FLORES.

Délibération n° 1 : *Le rapporteur expose : Mme Françoise CARRERE.*
Débat d'Orientation
Budgétaire 2023

Chaque année, les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du CCAS est inscrit à l'ordre du Conseil d'Administration.

Suite à la promulgation le 07 août 2015 de la loi NOTRe, les modalités de présentation ont été modifiées.

Il est ainsi spécifié :

L'article L 2312-1, du Code général des collectivités territoriales dispose que Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport des orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ; Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (...).

Les dispositions du présent article, s'appliquent aux Ets publics administratifs et communes de 3500 habitants et plus, tel que le CCAS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

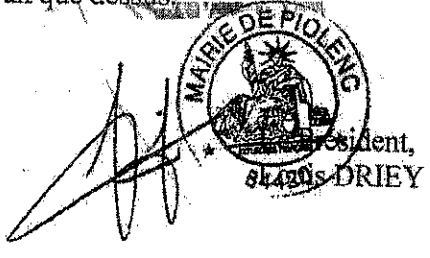
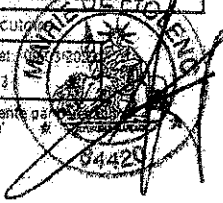
054-218400913-20230307-23-15

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet

Affichage, 14/03/2023

Pour l'autorité compétente par
Président Louis DRIEY



Rapport d'orientation budgétaire 2023 du Centre Communal d'Action Sociale

Le rapport d'orientation budgétaire constitue l'un des moments du CCAS, dont l'objectif de ce débat est d'éclairer les élus de la commission d'engager une discussion sur les orientations budgétaires à venir.

Il donne lieu à une délibération ayant pour seul objet de prendre acte de la tenue de ce débat.

Il est également rappelé les obligations de transparence liées à ce document : il doit être communiqué en intégralité au public notamment par une mise en ligne sur le site internet communal.

Éléments de contexte :

L'impact de la crise sanitaire, qui persiste depuis deux ans, la guerre en Ukraine et l'inflation sur l'alimentaire et l'énergie vont continuer à se répercuter sur notre budget de 2023 par une augmentation de nos dépenses en secours d'urgence .

Les demandes d'aides diverses ne diminuent pas. Elles concernent toujours, les retards de paiements de facture d'énergie et d'eau et du soutien alimentaire qui ont été les principales demandes pour 2022.

Nous constatons toujours une paupérisation de certains de nos administrés, en particulier des mères célibataires, des personnes âgées isolées et des personnes en perte d'emploi.

Analyse des résultats:

Afin d'avoir une vision plus juste de la situation comptable et budgétaire du CCAS, le budget 2023 reprend les résultats suivant tels qu'ils ressortent du compte de gestion comptable.

Recettes 2022 : 28 476,50 €

Dépenses 2022 : 40 666,42 € soit un déficit de 12 189,72 €

- Le résultat de clôture 2021 : 26 509,78 €
- Résultat de l'exercice 2022 : - 12 189,72 €
- Résultat de cloture 2022 : + 14 320,06€

Les dépenses de gestion courante:

Chapitre 011

Fournitures de petit équipement, fournitures administratives, documentation générale et technique, autres frais, fêtes et cérémonies, affranchissement.

Dépense 2022 : 27 250,06 €

Prévision 2023 : 14 620,00 €

Pour 2023 les bons d'achat seront pris en charge par la Mairie

Charges du personnel :

Chapitre 012

La personne mise à disposition au CCAS est payée par la mairie à raison de 26 heures par semaine.

Le lundi et mardi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 18 h le jeudi en télétravail

6451 - Assurances bénévoles URSSAF

Dépense 2022 : 76 €

Prévision 2023 : 80 €

Charges gestions courantes :

Chapitre 65

Autres contributions obligatoires

Nous renouvelons tous les ans une convention (FDUSL) auprès du Conseil Général de Vaucluse, qui nous aide financièrement, auprès de l'EDF, la SAUR, et le fond de solidarité logement (avance sur caution et abonnement branchement en eau et électricité.

6558 - Convention annuelle

Dépense 2022: 0 € (pas reçu la facture à régler en 2023)

Prévision 2023: 4 800 €

Secours d'urgence:

6561 - GAZ, EDF, SAUR, fuel, bois de chauffage.

Pour EDF et la SAUR la prise en charge est une fois par an à hauteur de 200 €
Si la personne ne rentre pas dans les critères de la commission du FIE.

Dépenses 2022 : 1 643,47 €
Prévision 2023 : 4 500,00 €

Aides :

6562

- Aides alimentaires (3 mois à 6 mois) par l'intermédiaire des épiceries solidaires (secours catholique, le lien et la croix rouge).

Des bons de 25 € sont aussi attribués pour l'achat de produits frais.'

- Cantine : 3.10 € le repas prise en charge suivant la situation familiale de 1 à 3 mois

- Centre de loisirs 45€ la semaine prise en charge 2 semaines maxi par enfant.

- Aides prothèse dentaire et auditive ainsi que les lunettes 300 € par an, si la personne ne rentre pas dans le cadre de la complémentaire santé solidaire.

- Aide hospitalisation non remboursée 200 €.

Dépenses 2022 : 11 696,69 €
Prévisions 2023 : 12 500,00 €

Montant total des dépenses de gestion courante : 36 500,00 €

Toutes les aides sont accordées sur dossier

Les justificatifs de ressources et de dépenses, nous permettent de calculer si la personne peut prétendre à une aide en calculant son coefficient.

Ressources- Dépense = Reste à vivre : par le Nbre de personne = Coefficient

Il est aussi pris en compte le changement de situation familiale, divorce, chômage, santé et décès.

Les recettes de fonctionnement:

Les recettes principales de fonctionnement du CCAS proviennent des subventions de la commune et du département ainsi que des concessions funéraires.

7031 - Les concessions du cimetière et du columbarium sur lesquelles le CCAS perçoit un versement de 30% de la redevance par la commune.

Recette 2022 : 1 168,50 €
Prévision 2023 : **1 100.00 €**

7473 - Subventions départementales

ADPA (Allocation départementale personnalisée à l'autonomie)
Financement 12.20 € par dossier.

Recette 2022 : 1 708 €
Prévision 2023 : **1 000 €**

7474 - Subvention communale

Recette 2022 : 25 600,00 €
Prévision 2023 : **20 000 €**

Montant total des Recettes 2023 : **36 500,00 €**

Les deux sections doivent être équilibrées en dépenses et en recettes.

Taches diverses du CCAS.

Nous aidons à l'élaboration de divers dossiers :

- CAF, APA (aide personnalisée à l'autonomie), MDPH.
- CSS (complémentaire santé solidaire) qui permet l'accès aux soins, et aux prothèses dentaires et auditives ainsi qu'aux lunettes, sans avance de frais pour les ressources inférieures à € par mois.

- Dossier d'Aide alimentaire concernant les enfants qui n'ont pas les ressources nécessaires pour placer leurs parents en établissements spécialisés ou EPHAD (prise en charge par le département de Vaucluse)
- Surendettement. (gestion Banque de France)
- Retraite et réversion.
- Demande de logements sociaux.

Nos actions :

Nous essayons d'aider et de faire un suivi régulier par téléphonique pour prendre des nouvelles des personnes âgées vulnérables en cas de canicule ou de grand froid et voir éventuellement leur besoin et leur attente.

Nous participons auprès de l'**EPHAD** à des animations, et aux colis de Noel.

Nous travaillons avec la **Mission Locale**, qui s'adresse aux jeunes jusqu'à l'âge de 22 ans. La permanence se fait le mardi matin sur rendez-vous.

Inscription professionnelles, stage, formation et aide financière pour le permis.

Le Club des amis de Piolenc :

En 2021 le CCAS a repris la suite du foyer du 3^{ème} âge, sous le nom des amis de Piolenc. Il est subventionné par la commune pour un montant de 10 000 € par an.

Cette aide financière nous permet d'effectuer des animations, des concours de boules, de scrabble, des sorties découvertes d'une journée et d'ouvrir tous les mercredis après-midi une salle à l'acampado où les seniors peuvent se rencontrer et discuter autour d'un café ou jouer à différents jeux.

Ateliers :

En partenariat avec l'ASEPT PACA financé par les caisses de retraite, nous avons pour 2023 différents ateliers programmés:

Sophrologie, mémoire, gym seniors, cours d'informatique, seniors au volant, gestes premiers secours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

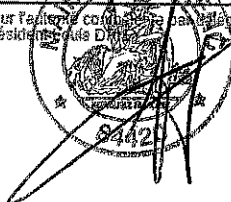
084-218400919-20230307-023-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par tél. 09/03/2023

Affichage N° 03257

Pour l'authenticité de ce document, le Président du D. 6442



BUDGET PRIMITIF CCAS 2023

Dépenses de fonctionnement

		Réalisé 2022	B.P 2023
011			
60623	Alimentation	119,95	200,00
60628	Fournitures non stockées	0	0
60632	Fournitures petits équipements	0	300,00
6064	Fournitures administratives	206,38	300,00
6068	Autres matières et fournitures	0	0
6182	Doc générale et technique	258,55	270,00
6188	Autres frais divers	91,29	250,00
6232	Fêtes et cérémonies	26 573,89	13 300,00
6236	Catalogues et imprimés	0	0
6261	Affranchissement	0	0
	TOTAL	27 250,06	14 620,00

012	Charges de personnel		
6451	Assurance Bénévoles URSSAF	76,00	80,00
	TOTAL	76,00	80,00

65	Charges de gestion courante		
6558	Autres contributions obligatoires	0	4 800,00
6561	Secours d'urgence	1 643,47	4 500,00
6562	Aides	11 696,69	12 500,00
	TOTAL	13 340,16	21 800,00

TOTAL DES DEPENSES		40 666,42	36 500,00
---------------------------	--	------------------	------------------

6232 fêtes et cérémonies	52407 foyer	300 €)	
	52400 EHPAD colis	1 000 €)	
	52402 Lotos, sorties, animations	10 000 €)	13 300 €
	52343 bons alimentaires	2 000 €)	

6561 Secours d'urgence	52340 Eau	1 000 €)	
	52341 Edf	2 500 €)	4 500 €
	52342 Combustibles	1 000 €)	

6562 Aides	52343 Alimentaire	9 000 €)	
	52344 Cantine	1 500 €)	
	52349 Divers	1 000 €)	12 500 €
	52350 Soins	1 000 €)	

BUDGET PRIMITIF CCAS 2023

Recettes de fonctionnement

		Réalisé 2022	BP 2023
	Résultat de clôture 2022		14 320,06
7031	Concessions funéraires	1 168,50	1 179,94
7473	Subventions département	1 708,00	1 000,00
7474	Subvention commune	25 600,00	20 000,00
7713	Libéralités reçues	0	0
	TOTAL DES RECETTES	28 476,50	36 500,00

2022 Recettes : 28 476,50 €

2022 Dépenses : 40 666,22 €

2021 Résultat :- 12 189,72 €

Résultat de clôture 2021 : 26 509,78 €

Résultat de l'exercice 2022 :- 12 189,72 €

Résultat de clôture 2022 : 14 320,06 €